

26 avril 2011

11.140

Interpellation du groupe UDC**Besoin en personnel dans les institutions spécialisées**

Les institutions spécialisées pour adultes et adolescents, dépendantes du DSAS, vivent une situation difficile au niveau des besoins en personnel. Les budgets alloués pour 2011 ne correspondent pas à la réalité des besoins effectifs.

Si l'on prend l'exemple des Perce-Neige, ce sont vingt adolescents qui vont sortir en juillet 2011 du secteur Enfance et adolescence. Ils ont des handicaps de différents types et ne peuvent être accueillis dans les structures actuelles par manque de personnel et de locaux. Il s'agirait d'ouvrir deux nouveaux ateliers et d'engager trois moniteurs socioprofessionnels. Cette situation est connue de longue date par le service établissements spécialisés.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Quand va-t-il débloquer les crédits nécessaires pour répondre à un besoin urgent?
- Que pense-t-il du fait qu'en août 2011 vingt adolescents doivent rester dans leur famille par manque de place et de personnel?
- Comment envisage-t-il à court et moyen termes de régler cette problématique des besoins en personnel?
- Trouve-t-il normal que ce soit les adolescents les plus fragiles qui fassent les frais des mesures d'économies de l'Etat?

Le Conseil d'Etat doit veiller à ce que l'entretien et le suivi de ces personnes soient officiellement ancrés dans un concept global de santé publique.

Signataires: R. Clottu et B. Courvoisier